

Association
LAC d'ANNECY
ENVIRONNEMENT
BP 11
74320 SEVRIER

Sévrier le 20 juillet 2016



Monsieur Antoine de MENTHON
Maire
Hôtel de Ville
rue Saint Bernard
74290 Menton Saint Bernard

OBJET : Révision du PLU de la commune de Menton St Bernard

Monsieur le Maire,

Veillez trouver ci-après les observations faites par les membres du conseil d'administration de notre association au sujet du projet de PLU tel qu'il a été arrêté le 23 mai par le Conseil Municipal.

- Absence de classement au titre de l'article L.113-1 et de l'article L.121-27 des « parcs et ensembles boisés les plus significatifs » en particulier dans les zones UHpl à protéger Sous l'Avullon et en bordure du lac.
- Les plus grandes réserves sont formulées au sujet du projet de déviation de la RD909A qui constitue un parti discutable.

Le classement UHp du secteur Les Penoz contrevient aux dispositions de l'article L 121-8 du code de l'urbanisme (loi Littoral) il s'agit en effet d'un secteur faiblement urbanisé et très éloigné du Chef lieu. Il ne sera pas inutile de rappeler que le PLU de la commune de Talloires et celui de la commune de Doussard ont été annulés pour ce motif, en totalité pour la première et partiellement pour la seconde.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Alain MOYSAN
Président ALAE